

Appui financier

Faculté des arts et des sciences sociales

Budget disponible de 6 000 \$ (2 x 3 000 \$)

L'objectif de ce programme pilote de la Faculté des arts et des sciences sociales est d'encourager les professeures et professeurs sur un poste menant à la permanence d'emploi à persévérer dans leur demande de financement externe.

Pour la professeure ou le professeur sur un poste menant à la permanence qui a fait une demande à l'un des organismes reconnus dans les articles 24.18.01 et 24.18.02 et obtenu une réponse négative.

Les conditions particulières sont les suivantes :

- ne pas avoir la permanence;
- avoir présenté une demande comme chercheuse principale ou chercheur principal à l'un des organismes reconnus dans les articles 24.18.01 ou 24.18.02 et avoir vu son projet recommandé mais non financé;
- avoir préalablement fait relire sa demande dans le cadre du programme de relecture de la FASS (CNFS/Conseils des arts) ou de la FESR (CRSH/CRSNG/IRSC);
- s'engager à présenter une demande au même organisme dans les 12 prochains mois.

Les dépenses admissibles seront en lien direct avec la préparation d'une nouvelle demande au même organisme lors du concours suivant et devront être précisément circonscrites. Ces dépenses ne permettront normalement pas de couvrir des frais de déplacement, de participation à une activité scientifique ou l'achat de matériel ou de livres.

Présentation d'un dossier comprenant :

- la demande complète présentée à l'organisme;
- les commentaires fait lors de la relecture (par la FESR ou la FASS) le cas échéant
- la lettre de refus de l'organisme;
- un document (une page) précisant avec les détails nécessaires l'utilisation qui sera faite de cet appui financier.

Dans le cas où plusieurs demandes seraient reçues, une évaluation sera faite par le comité de RDCI.

Le dossier complet devra parvenir à la Faculté au plus tard le 1^{er} juin 2018.